

# RPQS

**R**apport sur le **P**rix et la **Q**ualité  
du **S**ervice public de  
l'Assainissement collectif

# 2023



Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

# SOMMAIRE

1.	CARACTÉRISATION DU SERVICE .....	4
1.1.	PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI .....	4
1.2.	MODE DE GESTION DU SERVICE .....	4
1.3.	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D201.0) .....	5
1.4.	NOMBRE D'ABONNÉS .....	5
1.5.	VOLUMES FACTURES .....	8
1.6.	DÉTAIL DES IMPORTS ET EXPORTS D'EFFLUENTS .....	10
1.7.	AUTORISATIONS DE DEVERSEMENTS D'EFFLUENTS INDUSTRIELS (D.202.0) .....	10
1.8.	LINEAIRE DE RESEAUX DE COLLECTE (HORS BRANCHEMENTS) ET / OU TRANSFERT .....	10
1.9.	OUVRAGES D'ÉPURATION DES EAUX USEES .....	11
1.10	QUANTITÉS DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION (D203.0) .....	33
1.10.1	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration .....	33
1.10.2	Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration .....	34
2	TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE .....	35
2.1	MODALITÉS DE TARIFICATION .....	35
2.2	FACTURE D'ASSAINISSEMENT TYPE (D204.0) .....	37
2.3	RECETTES .....	41
3	INDICATEURS DE PERFORMANCE .....	42
3.1	TAUX DE DESSERTE PAR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (P201.1) .....	42
3.2	INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX (P202.2B) .....	42
3.3	CONFORMITE DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS (P203.3) .....	44
3.4	CONFORMITÉ DES EQUIPEMENTS DES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USEES (P204.3) .....	45
3.5	CONFORMITÉ DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ÉPURATION (P205.3) .....	46
3.6	TAUX DE BOUES ÉVACUÉES SELON LES FILIÈRES CONFORMES À LA RÉGLEMENTATION (P206.3) .....	47
4	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS .....	48
4.1.	MONTANTS FINANCIERS .....	48
4.2.	ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE .....	48
4.3.	AMORTISSEMENTS .....	48
4.4.	PRÉSENTATION DES PROJETS À L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PRÉVISIONNELS DES TRAVAUX .....	49
4.5.	PRÉSENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTÉS PAR L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE .....	49
5.	ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU .....	50
5.1	ABANDONS DE CRÉANCE OU VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ (P207.0) .....	50
5.2.	OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE (CF. L 1115-1-1 DU CGCT) .....	50
6.	TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS .....	51

# 1. CARACTÉRISATION DU SERVICE

## 1.1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI



Le service est géré au niveau /

- communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté de communes du Clermontais
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Canet
- Existence d'une CCSPL:  Oui  Non
- Existence d'un zonage :  Oui, date d'approbation\* :  En cours d'élaboration
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : 07/11/2017  Non

## 1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE



Le service est exploité en **Régie par Régie à autonomie financière**

\* Approbation en assemblée délibérante

### 1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 25584 habitants au 31/12/2023 (15807 au 31/12/2022).

### 1.4. NOMBRE D'ABONNÉS



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 13783 abonnés au 31/12/2023 avec l'intégration à la Régie des communes de Clermont-l'Hérault, Nébian, Villeneuve (Ex-SEPAC). Il desservait 8339 abonnés au 31/12/2022 (sans les communes de L'Ex-SEPAC).

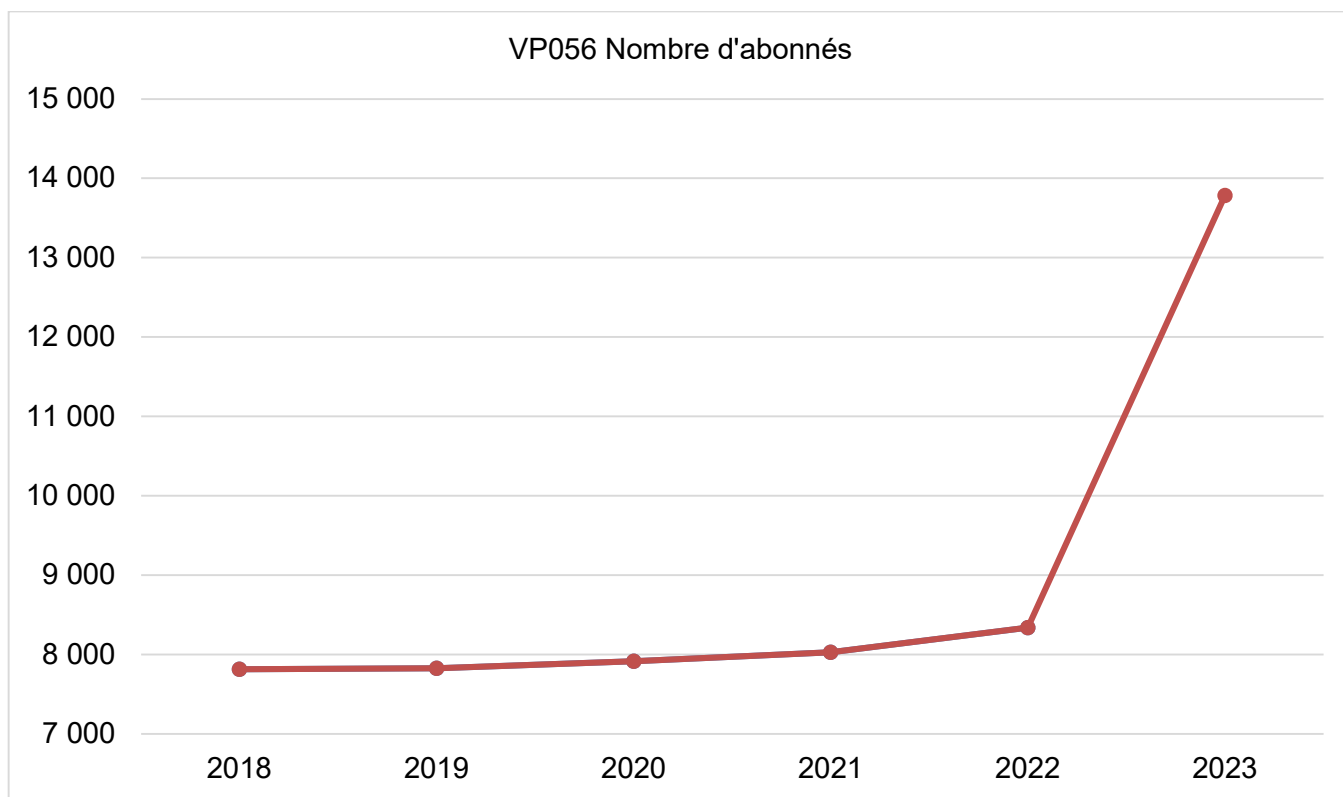
## CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Variation en %
<b>TOTAL REGIE</b>	<b>8 339</b>	<b>13 783</b>	<b>65,28%</b>
<i>Total (Régie + Ex SEPAC)</i>	<i>13 735</i>	<i>13 783</i>	<i>0,35%</i>
Aspiran	867	862	-0,58%
Brignac	394	403	2,28%
Cabrières	310	309	-0,32%
Canet	1 655	1 680	1,51%
Ceyras	575	567	-1,39%
Clermont / Nébian / Villeneuve	<i>Hors Régie (5396)</i>	5 393	-0,06%
Fontes	594	594	0,00%
Lacoste	91	89	-2,20%
Liausson	113	116	2,65%
Lieuran	159	161	1,26%
Mérifons	18	18	0,00%
Mourèze	112	111	-0,89%
Octon	326	335	2,76%
Paulhan	2 081	2 120	1,87%
Saint Felix	575	578	0,52%
Salasc	217	228	5,07%
Usclas	246	213	-13,41%
Valmascle	6	6	0,00%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 66,23 abonnés/km au 31/12/2023. (64,56 abonnés/km au 31/12/2022).

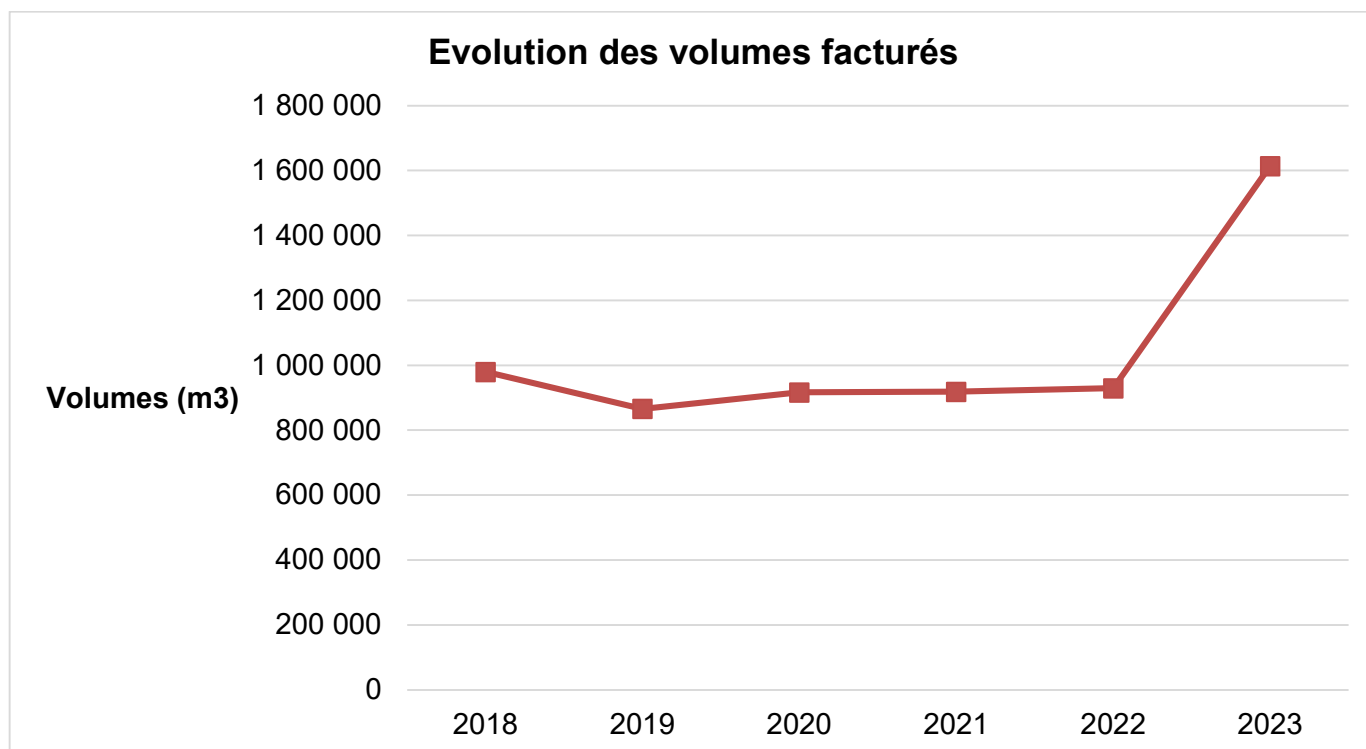
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,86 habitants/abonné au 31/12/2023. (1,90 habitants/abonné au 31/12/2022).



1.5. VOLUMES FACTURES



Commune	Volumes facturés (m3)		
	Exercice 2022 (m3)	Exercice 2023 (m3)	Variation en %
<b>TOTAL REGIE</b>	<b>929 866</b>	<b>1 616 933</b>	<b>73,89%</b>
<i>Total (Régie + Ex SEPAC)</i>	<i>1 622 175</i>	<i>1 616 933</i>	<i>-0,32%</i>
Aspiran	80 818	81 234	<b>0,51%</b>
Brignac	42 260	40 813	<b>-3,42%</b>
Cabrières	34 562	35 725	<b>3,36%</b>
Canet	182 669	160 002	<b>-12,41%</b>
Ceyras	67 255	60 417	<b>-10,17%</b>
Clermont / Nébian / Villeneuve	692 309	710 825	<b>2,67%</b>
Fontes	58 953	63 902	<b>8,39%</b>
Lacoste	11 918	11 452	<b>-3,91%</b>
Liausson	12 012	12 640	<b>5,23%</b>
Lieuran	16 522	14 168	<b>-14,25%</b>
Merifons	3 818	5 211	<b>36,49%</b>
Moureze	13 994	14 692	<b>4,99%</b>
Octon	30 289	31 888	<b>5,28%</b>
Paulhan	230 418	222 027	<b>-3,64%</b>
Saint Felix	103 373	105 939	<b>2,48%</b>
Salasc	25 801	21 474	<b>-16,77%</b>
Usclas	11 628	20 906	<b>79,79%</b>
Valmascle	3 576	3 618	<b>1,17%</b>



### 1.6. DÉTAIL DES IMPORTS ET EXPORTS D'EFFLUENTS



Absence de volumes exportés et importés

### 1.7. AUTORISATIONS DE DEVERSEMENTS D'EFFLUENTS INDUSTRIELS (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 6 au 31/12/2023 avec l'intégration des communes de l'Ex-SEPAC à la Régie (2 au 31/12/2022).

### 1.8. LINEAIRE DE RESEAUX DE COLLECTE (HORS BRANCHEMENTS) ET / OU TRANSFERT



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0,68 km de réseau unitaire hors branchements,
- 207,44 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 208,11 km avec l'intégration des réseaux d'assainissement des communes de l'Ex-SEPAC (129,16 km au 31/12/2022).

1 ouvrage(s) permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Bassin d'orage	STEP Canet	31 600 m <sup>3</sup>

**1.9. OUVRAGES D'ÉPURATION DES EAUX USEES**


Le service gère 20 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux

<b>STEU N°1 : STEU D'ASPIRAN</b> Code Sandre de la station : 060934013002										
<b>Caractéristiques générales</b>										
Filière de traitement	Lagunage aéré									
Date de mise en service	2001									
Commune d'implantation	Aspiran									
Lieu-dit	Padenelles									
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	1800									
Nombre d'abonnés raccordés	862									
Nombre d'habitants raccordés	1552									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	277									
<b>Prescriptions de rejet</b>										
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ...		08/11/2001							
	<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		/							
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :		Eau douce de surface							
	Nom du milieu récepteur :		La Garelle puis Herault (FDR161A)							
Polluant autorisé	Exigences épuratoires locales				Exigences épuratoires Arrêté du 25/07/2015					
	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib		
DBO <sub>5</sub> (mg/l)	25	ou	94	50	35	ou	60	70		
DCO (mg/l)	125	ou	86	250	200	ou	60	400		
MES (mg/l)	150	ou	74	/	/	/	50	150		
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>										
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté							
	Locale	Nationale	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES			
			Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)		
16/02/2023	OUI	OUI	3	99	62	95	61	89		
04/07/2023	OUI	OUI	5	99	60	93	30	93		

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique. <sup>(2)</sup> en tonnes de Matière Sèche (tMS)

# CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

<b>STEU N°2 : STEU DE BRIGNAC</b> Code Sandre de la station : 060934041002										
Caractéristiques générales										
Filière de traitement			Filtres plantés de roseaux + désinfection UV							
Date de mise en service			20/07/2007							
Commune d'implantation			Brignac							
Lieu-dit			/							
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			1300							
Nombre d'abonnés raccordés			403							
Nombre d'habitants raccordés			910							
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			260							
Prescriptions de rejet										
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...							
			<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...			02/10/2006				
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur :			Eau douce de surface				
			Nom du milieu récepteur :			La Lergue				
Polluant autorisé		Exigences épuratoires locales				Exigences épuratoires Arrêté du 25/07/2015				
		Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	
DBO5 (mg/l)		25	ou	60	/	35	ou	60	70	
DCO (mg/l)		125	ou	60	/	200	ou	60	400	
MES (mg/l)		/	ou	/	/	/	/	50	85	
E. Coli (nbre/100ml)		1000								
Enterocoques (nbre/100ml)		1000								
Charges rejetées par l'ouvrage										
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté							
	Locale	Nationale	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		E. Coli	Enterocoques
			Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Concentration (germes/100ml)	Concentration (germes/100ml)
28/02/2023	NON	OUI	2	99	30	96	3	99	1126	1067
11/07/2023	NON	OUI	3	99	40	96	4	99	1992	184

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

<b>STEU N°3 : STEU DE CABRIERES</b> Code Sandre de la station : 060934045001									
Caractéristiques générales									
Filière de traitement	Décanteur / Digesteur – Filtres plantés de roseaux et lit bactérien								
Date de mise en service	1993								
Commune d'implantation	Cabrières								
Lieu-dit	/								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	600								
Nombre d'abonnés raccordés	309								
Nombre d'habitants raccordés	494								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	90								
Prescriptions de rejet									
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...		/						
	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		07/01/1991						
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :		Eau douce de surface						
	Nom du milieu récepteur :		La Boyne						
Polluant autorisé	Exigences épuratoires locales				Exigences épuratoires Arrêté du 25/07/2015				
	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	
DBO5 (mg/l)	/	ou	/	/	35	ou	60	70	
DCO (mg/l)	/	ou	/	/	200	ou	60	400	
MES (mg/l)	/	ou	/	/	/	/	50	85	
Charges rejetées par l'ouvrage									
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté						
	Locale	Nationale	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		
			Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	
18/07/2023	/	NON	55	86	234	76	110	80	

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique

# CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

## STEU N°4 : STEU DE CANET Code Sandre de la station : 060934051002

### Caractéristiques générales

Filière de traitement	File eau : Boues activées pour filière eau File boues : Filtres plantés de roseaux
Date de mise en service	01/09/2017
Commune d'implantation	Canet
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	5600
Nombre d'abonnés raccordés	1680
Nombre d'habitants raccordés	3490
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	998 (par temps sec) 1214 (par temps pluie)

### Prescriptions de rejet

Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...	26/08/2013
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur :	L'Hérault

Polluant autorisé	Exigences épuratoires locales				Exigences épuratoires Arrêté du 25/07/2015			
	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib
DBO5 (mg/l)	25	ou	80	50	25	ou	80	70
DCO (mg/l)	125	ou	75	250	125	ou	75	400
MES (mg/l)	35	ou	90	85	35	ou	90	85
NGL (mg/l)	15 (moy/an)	ou	70		15 (moy/an)	ou	70	/
PT (mg/l)	2 (moy/an)	ou	80		2 (moy/an)	ou	80	/
E. Coli (n/100ml)	100			2000				
Enterocoques (n/100ml)	100			400				

### Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
	Locale	Nationale	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt		E. Coli	Enteroc.
			Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (n/100ml)	Conc (n/100ml)
05/01/2023	OUI	OUI	3	98	30	94	2	99	6,80	88	0,14	98	<56	<56
08/02/2023	OUI	OUI	3	99	42	93	2	99	2,70	97	0,93	89	<56	<56
12/03/2024	OUI	OUI	3	98	30	95	2	99	2,10	97	1,65	78	<56	<56
17/04/2023	OUI	OUI	3	98	34	93	2	99	2,00	97	1,30	82	<56	<56
30/05/2023	OUI	OUI	4	98	39	94	5	99	3,40	95	0,38	95	<56	<56
05/06/2023	OUI	OUI	4	98	40	94	11	97	5,00	93	1,04	87	<56	<56
15/07/2023	OUI	OUI	3	99	30	95	5	98	3,70	95	0,36	95	<56	<56
28/08/2023	OUI	OUI	3	99	30	95	3	99	3,70	95	0,23	97	<56	<56
08/09/2023	OUI	OUI	3	99	30	95	7	97	3,20	95	0,37	96	<56	<56
08/10/2023	OUI	OUI	3	99	30	96	3	99	2,90	96	1,11	86	<56	<56
07/11/2023	OUI	OUI	2	99	30	94	3	99	2,8	96	1,14	86	<56	<56
19/11/2023	OUI	OUI	2	99	30	96	3	99	2,8	97	0,65	94	<56	<56

## CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

<b>STEU N°5 : STEU de CEYRAS</b> Code Sandre de la station : 060934076002									
Caractéristiques générales									
Filière de traitement	File eau : Boues activées en aération prolongée File boues : Lit de séchage + déshydratation mobile								
Date de mise en service	22/11/2007								
Commune d'implantation	Ceyras								
Lieu-dit	Route de Saint André de Sangonis								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	1500								
Nombre d'abonnés raccordés	567								
Nombre d'habitants raccordés	1122								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	280								
Prescriptions de rejet									
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...								
	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		25/04/2006						
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :		Eau douce de surface						
	Nom du milieu récepteur :		Ruisseau de l'Arnoux						
Polluant autorisé	Exigences épuratoires locales				Exigences épuratoires Arrêté du 25/07/2015				
	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	
DBO5 (mg/l)	25	ou	/	/	35	ou	60	70	
DCO (mg/l)	125	ou	/	/	200	ou	60	400	
MES (mg/l)	/	ou	/	/	/	/	50	85	
Charges rejetées par l'ouvrage									
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté						
	Locale	Nationale	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		
			Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	
15/03/2023	OUI	OUI	5	99	54	96	8	99	
06/12/2023	OUI	OUI	3	99	49	95	8	93	

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

<b>STEU N°6 : STEU DE CLERMONT-LHERAULT</b> Code Sandre de la station : 060934079001								
Caractéristiques générales								
Filière de traitement	File eau : Boues activées pour filière eau File boues : Epaissement + Deshydratation mécanique							
Date de mise en service	01/07/1990							
Commune d'implantation	Clermont l'Hérault							
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	22200							
Nombre d'abonnés raccordés	5393							
Nombre d'habitants raccordés	10151							
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	3500							
Prescriptions de rejet								
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...							
	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		18/03/1988					
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :		Eau douce de surface					
	Nom du milieu récepteur :		Le Rhonel					
Polluant autorisé	Exigences épuratoires locales				Exigences épuratoires Arrêté du 25/07/2015			
	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib
DBO5 (mg/l)	25	ou	80	50	25	ou	80	70
DCO (mg/l)	125	ou	75	250	125	ou	75	400
MES (mg/l)	35	ou	90	85	35	ou	90	85
NGL (mg/l)	15 (moy/an)	ou	70		15 (moy/an)	ou	70	/
PT (mg/l)	2 (moy/an)	ou	80		2 (moy/an)	ou	80	/

## CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

Charges rejetées par l'ouvrage														
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
	Locale	Nationale	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt			
			Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)		
12/01/2023	OUI	OUI	3	99	34	97	18	95	/	/	/	/		
23/01/2023	OUI	OUI	5	99	34	95	16	95	11,85	85	1,17	85		
06/02/2023	NON	NON	13	96	72	90	40	86	/	/	/	/		
26/02/2023	OUI	OUI	6	98	170	76	33	90	23,70	67	4,21	45		
06/03/2023	OUI	OUI	6	99	43	94	15	95						
18/03/2023	OUI	OUI	3	99	34	96	13	97	18,10	78	2,17	78		
12/04/2023	OUI	OUI	5	99	40	96	15	97						
21/04/2023	OUI	OUI	3	99	42	95	11	97	5,10	94	2,28	78		
08/05/2023	OUI	OUI	3	99	43	95	9	98						
14/05/2023	OUI	OUI	3	99	30	97	8	98	2,80	97	0,99	91		
11/06/2023	OUI	OUI	3	99	38	94	13	97						
28/06/2023	OUI	OUI	3	99	32	97	16	97	9,10	90	0,64	94		
09/07/2023	OUI	OUI	3	99	30	97	11	94						
26/07/2023	OUI	OUI	5	99	38	94	19	87	6,30	93	0,71	92		
06/08/2023	OUI	OUI	3	99	30	97	9	98						
22/08/2023	OUI	OUI	3	99	31	96	9	98	3,50	96	0,37	96		
05/09/2023	OUI	OUI	5	99	38	97	11	98						
17/09/2023	OUI	OUI	3	99	32	96	13	96	3,60	95	0,30	96		
11/10/2023	OUI	OUI	4	100	34	98	16	97						
23/10/2023	OUI	OUI	3	99	30	95	13	95	14,10	73	0,33	95		
09/11/2023	OUI	OUI	3	99	44	95	21	95						
26/11/2023	OUI	OUI	3	99	33	97	11	98	6,20	94	0,82	87		
03/12/2023	OUI	OUI	3	99	30	97	11	97						
18/12/2023	OUI	OUI	4	99	52	95	29	94	9,90	91	1,28	90		
<b>Moy 2023</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	/	/	/	/	/	/	<b>9,52</b>	<b>88</b>	<b>1,27</b>	<b>86</b>		

## CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

<b>STEU N°7 : STEU de CLERMONT L'HERAULT SALAGOU</b> Code Sandre de la station : 060934076002									
Caractéristiques générales									
Filière de traitement	File eau : Lagunage naturel								
Date de mise en service	01/01/1993								
Commune d'implantation	Clermont l'Hérault								
Lieu-dit	/								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	1000								
Nombre d'abonnés raccordés	/								
Nombre d'habitants raccordés	1068								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	150								
Prescriptions de rejet									
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...								
	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		18/03/1988						
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :		Eau douce de surface						
	Nom du milieu récepteur :		Lac Du Salagou						
Polluant autorisé	Exigences épuratoires locales				Exigences épuratoires Arrêté du 25/07/2015				
	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	
DBO5 (mg/l)	/	ou	/	/	35	ou	60	70	
DCO (mg/l)	/	ou	/	/	200	ou	60	400	
MES (mg/l)	/	ou	/	/	/	/	50	85	
Charges rejetées par l'ouvrage									
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté						
	Locale	Nationale	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		
			Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	
13/09/2023	OUI	OUI	/	/	/	/	/	/	Absence de rejet
02/10/2023	OUI	OUI	/	/	/	/	/	/	Absence de rejet

## CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

<b>STEU N°8 : STEU de FONTES</b> Code Sandre de la station : 060934103001									
Caractéristiques générales									
Filière de traitement	File eau : Boues activées en aération prolongée File boues : Lits de séchage + géotubes								
Date de mise en service	01/06/1984								
Commune d'implantation	Fontes								
Lieu-dit	/								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	1200								
Nombre d'abonnés raccordés	594								
Nombre d'habitants raccordés	963								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	180								
Prescriptions de rejet									
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...								
	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		18/05/1984						
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :		Eau douce de surface						
	Nom du milieu récepteur :		La Boyne						
Polluant autorisé	Exigences épuratoires locales				Exigences épuratoires Arrêté du 25/07/2015				
	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	
DBO <sub>5</sub> (mg/l)	30	ou	/	/	35	ou	60	70	
DCO (mg/l)	90	ou	/	/	200	ou	60	400	
MES (mg/l)	/	ou	90	/	/	/	50	85	
Charges rejetées par l'ouvrage									
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté						
	Locale	Nationale	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		
			Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	
22/02/2023	NON	NON	72	83	227	74	100	71	
02/08/2023	OUI	OUI	12	96	79	90	26	90	

## CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

<b>STEU N°9 : STEU de LACOSTE VILLAGE</b> Code Sandre de la station : 060934124001									
Caractéristiques générales									
Filière de traitement	File eau : lagunes								
Date de mise en service	01/01/1989								
Commune d'implantation	Lacoste								
Lieu-dit	/								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	150								
Nombre d'abonnés raccordés	89								
Nombre d'habitants raccordés	308								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	23								
Prescriptions de rejet									
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...		/						
	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		/						
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :		Eau douce de surface						
	Nom du milieu récepteur :		La Lergue						
Polluant autorisé	Exigences épuratoires locales				Exigences épuratoires Arrêté du 25/07/2015				
	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	
DBO5 (mg/l)	/	ou	/	/	35	ou	60	70	
DCO (mg/l)	/	ou	/	/	200	ou	60	400	
MES (mg/l)	/	ou	/	/	/	/	50	85	
Charges rejetées par l'ouvrage									
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non) OUI		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté						
	Locale	Nationale	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		
			Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	
/	/	OUI	Pas de bilan demandé par la réglementation pour les STEU ≤200 EH						

## CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

<b>STEU N°10 : STEU de LACOSTE MAS AUDRAN</b> Code Sandre de la station : 060934124002									
Caractéristiques générales									
Filière de traitement			File eau : Filtres plantés de roseaux						
Date de mise en service			01/12/2013						
Commune d'implantation			Lacoste						
Lieu-dit			Mas Audran						
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			70						
Nombre d'abonnés raccordés			20						
Nombre d'habitants raccordés			20						
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			11						
Prescriptions de rejet									
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...			/			
			<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...			/			
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur :			Eau douce de surface			
			Nom du milieu récepteur :			La Lergue			
Polluant autorisé	Exigences épuratoires locales				Exigences épuratoires Arrêté du 25/07/2015				
	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	
DBO5 (mg/l)	/	ou	/	/	35	ou	60	70	
DCO (mg/l)	/	ou	/	/	200	ou	60	400	
MES (mg/l)	/	ou	/	/	/	/	50	85	
Charges rejetées par l'ouvrage									
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté						
	Locale	Nationale	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		
			Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	
/	/	OUI	Pas de bilan demandé par la réglementation pour les STEU ≤200 EH						

## CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

<b>STEU N°11 : STEU de LIAUSSON</b> Code Sandre de la station : 060934137001									
Caractéristiques générales									
Filière de traitement	File eau : lagunage								
Date de mise en service	01/01/1996								
Commune d'implantation	Liausson								
Lieu-dit	/								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	350								
Nombre d'abonnés raccordés	100								
Nombre d'habitants raccordés	95								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	53								
Prescriptions de rejet									
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...								
	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :		Eau douce de surface						
	Nom du milieu récepteur :		Lac du Salagou						
Polluant autorisé	Exigences épuratoires locales				Exigences épuratoires Arrêté du 25/07/2015				
	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	
DBO5 (mg/l)	/	ou	/	/	35	ou	60	70	
DCO (mg/l)	/	ou	/	/	200	ou	60	400	
MES (mg/l)	/	ou	/	/	/	/	50	85	
Charges rejetées par l'ouvrage									
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté						
	Locale	Nationale	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		
			Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	
26/04/2022	/	OUI	/	/	/	/	/	/	Absence de rejet

## CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

<b>STEU N°12 : STEU de LIAUSSON GRANGE MONTAGNE</b> Code Sandre de la station : 060934137002									
Caractéristiques générales									
Filière de traitement	Infiltration								
Date de mise en service	01/01/1998								
Commune d'implantation	Liausson								
Lieu-dit	Grange Montagne								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	45								
Nombre d'abonnés raccordés	15								
Nombre d'habitants raccordés	15								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	11								
Prescriptions de rejet									
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...		/						
	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		/						
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :		Eau douce de surface						
	Nom du milieu récepteur :		Lac du Salagou						
Polluant autorisé	Exigences épuratoires locales				Exigences épuratoires Arrêté du 25/07/2015				
	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	
DBO5 (mg/l)	/	ou	/	/	35	ou	60	70	
DCO (mg/l)	/	ou	/	/	200	ou	60	400	
MES (mg/l)	/	ou	/	/	/	/	50	85	
Charges rejetées par l'ouvrage									
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté						
	Locale	Nationale	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		
			Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	
/	/	OUI	Pas de bilan demandé par la réglementation pour les STEU ≤200 EH						

# CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

<b>STEU N°13 : STEU de LIEURAN-CABRIERES</b> Code Sandre de la station : 060934138001									
Caractéristiques générales									
Filière de traitement	Lits plantés de roseaux								
Date de mise en service	01/09/2009								
Commune d'implantation	Lieurancabrières								
Lieu-dit	/								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	255								
Nombre d'abonnés raccordés	161								
Nombre d'habitants raccordés	129								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	51								
Prescriptions de rejet									
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...								
	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...			02/03/2007					
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :			Eau douce de surface					
	Nom du milieu récepteur :			Ruisseau du Merdols					
Polluant autorisé	Exigences épuratoires locales				Exigences épuratoires Arrêté du 25/07/2015				
	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	
DBO5 (mg/l)	25	ou	/	/	35	ou	60	70	
DCO (mg/l)	125	ou	/	/	200	ou	60	400	
MES (mg/l)	/	ou	/	/	/	/	50	85	
Charges rejetées par l'ouvrage									
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté						
	Locale	Nationale	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		
			Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	
24/07/2023	OUI	OUI	3	100	44	97	16	99	
04/12/2023	OUI	OUI	3	99	30	94	10	94	

## CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

<b>STEU N°14 : STEU de MERIFONS MAS CANET</b> Code Sandre de la station : 060934156001									
Caractéristiques générales									
Filière de traitement	Lits plantés de roseaux								
Date de mise en service	01/07/2016								
Commune d'implantation	Mérifons								
Lieu-dit	/								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	40								
Nombre d'abonnés raccordés	18								
Nombre d'habitants raccordés	26								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	8								
Prescriptions de rejet									
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...		/						
	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		/						
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :		Eau douce de surface						
	Nom du milieu récepteur :		Lac du Salagou						
Polluant autorisé	Exigences épuratoires locales				Exigences épuratoires Arrêté du 25/07/2015				
	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	
DBO5 (mg/l)	/	ou	/	/	35	ou	60	70	
DCO (mg/l)	/	ou	/	/	200	ou	60	400	
MES (mg/l)	/	ou	/	/	/	/	50	85	
Charges rejetées par l'ouvrage									
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté						
	Locale	Nationale	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		
			Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	
/	/	OUI	Pas de bilan demandé par la réglementation pour les STEU ≤200 EH						

## CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

<b>STEU N°15 : STEU de MOUREZE</b> Code Sandre de la station : 060934175001									
Caractéristiques générales									
Filière de traitement	lagunage naturel								
Date de mise en service	01/01/1996								
Commune d'implantation	Mourèze								
Lieu-dit	/								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	250								
Nombre d'abonnés raccordés	111								
Nombre d'habitants raccordés	189								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	38								
Prescriptions de rejet									
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...								
	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		/						
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :		Eau douce de surface						
	Nom du milieu récepteur :		La Dourbie						
Polluant autorisé	Exigences épuratoires locales				Exigences épuratoires Arrêté du 25/07/2015				
	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	
DBO5 (mg/l)	/	ou	/	/	35	ou	60	70	
DCO (mg/l)	/	ou	/	/	200	ou	60	400	
MES (mg/l)	/	ou	/	/	/	/	50	85	
Charges rejetées par l'ouvrage									
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté						
	Locale	Nationale	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		
			Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	
25/09/2023	/	OUI	10	99	91	95	69	91	

## CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

<b>STEU N°16 : STEU de OCTON</b> Code Sandre de la station : 060934186001										
Caractéristiques générales										
Filière de traitement		Lagunage + Lits plantés de roseaux								
Date de mise en service		01/01/1989								
Commune d'implantation		Octon								
Lieu-dit		/								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		1370								
Nombre d'abonnés raccordés		335								
Nombre d'habitants raccordés		443								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		300								
Prescriptions de rejet										
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...								
		<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		08/11/2001						
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur :		Eau douce de surface						
		Nom du milieu récepteur :		Le Salagou						
Polluant autorisé		Exigences épuratoires locales				Exigences épuratoires Arrêté du 25/07/2015				
		Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	
DBO5 (mg/l)		25	ou	/	50	35	ou	60	70	
DCO (mg/l)		125	ou	/	250	200	ou	60	400	
MES (mg/l)		35	ou	/	70	/	/	50	85	
Charges rejetées par l'ouvrage										
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté							
	Locale	Nationale	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES			
			Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)		
03/04/2023	OUI	OUI	/	/	/	/	/	/	Pas de rejet pendant période estivale du 01/04 au 30/09	
11/12/2023	NON	OUI	22	94	174	79	41	89		

# CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

## STEU N°17 : STEU DE PAULHAN Code Sandre de la station : 060934194001

### Caractéristiques générales

Filière de traitement	File eau : Boues activées pour filière eau File boues : Déshydratation par centrifugeuse
Date de mise en service	08/11/1991
Commune d'implantation	Paulhan
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	3667
Nombre d'abonnés raccordés	2120
Nombre d'habitants raccordés	3949
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	793

### Prescriptions de rejet

Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...	08/11/1991
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur :	L'Hérault

Polluant autorisé	Exigences épuratoires locales				Exigences épuratoires Arrêté du 25/07/2015			
	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib
DBO5 (mg/l)	25	ou	70	/	25	ou	80	50
DCO (mg/l)	90	ou	75	/	125	ou	75	250
MES (mg/l)	35	ou	90	/	35	ou	90	85
NTK (mg/l)	40	ou	/	/	/	ou	/	/

### Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté							
	Locale	Nationale	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NTK	
			Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)
12/01/2023	OUI	OUI	4	99	34	96	9	97	4	/
20/02/2023	NON	NON	66	83	289	64	200	47	21	/
19/03/2023	OUI	OUI	7	98	55	94	14	96	9	/
22/04/2023	OUI	OUI	4	99	67	92	9	98	7	/
08/05/2024	OUI	OUI	9	98	71	91	7	98	7	/
09/06/2023	OUI	OUI	4	99	48	94	5	99	5	/
05/07/2023	OUI	OUI	5	98	38	93	9	97	6	/
21/08/2023	OUI	OUI	7	98	43	95	17	96	7	/
17/09/2023	OUI	OUI	6	99	61	93	40	92	9	/
21/10/2023	OUI	OUI	3	99	47	93	11	96	5	/
15/11/2023	OUI	OUI	7	98	52	94	12	98	7	/
12/12/2023	OUI	OUI	8	98	57	92	21	94	4	/

## CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

### STEU N°18 : STEU DE SAINT FELIX DE LODEZ Code Sandre de la station : 060934254002

Caractéristiques générales														
Filière de traitement			Lagunage aéré + étage de filtres plantés de roseaux											
Date de mise en service			27/07/2010											
Commune d'implantation			Saint Felix de Lodez											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			2000											
Nombre d'abonnés raccordés			578											
Nombre d'habitants raccordés			1112											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			357											
Prescriptions de rejet														
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...					14/01/2008						
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur :					Eau douce de surface						
			Nom du milieu récepteur :					L'Hérault						
Polluant autorisé	Exigences épuratoires locales							Exigences épuratoires Arrêté du 25/07/2015						
	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib		
DBO5 (mg/l)	25	ou	94	/	25	ou	80	50						
DCO (mg/l)	125	ou	84	/	125	ou	75	250						
MES (mg/l)	35	ou	94	/	35	ou	90	85						
NTK (mg/l)	13	ou	87	/	/	ou	/	/						
PT (mg/l)	2	ou	93	/	/	ou	/	/						
Charges rejetées par l'ouvrage														
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
	Locale	Nationale	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NTK		PT			
			Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)		
12/01/2023	OUI	OUI	4	98	41	92	12	96	10	85	1,2	81		
20/02/2023	NON	OUI	16	93	76	90	17	94	30	68	3,4	70		
19/03/2023	NON	OUI	6	98	62	93	25	94	29	61	1,3	87		
22/04/2023	NON	OUI	20	94	80	90	6	99	25	69	2,0	81		
08/05/2023	OUI	OUI	22	95	88	93	31	95	8	92	1,7	90		
09/06/2023	NON	OUI	5	98	83	89	18	96	17	78	1,5	84		
05/07/2023	OUI	OUI	7	98	50	93	14	96	6	92	0,8	90		
22/08/2023	OUI	OUI	9	98	91	93	37	95	5	97	1,2	92		
17/09/2023	NON	OUI	10	93	93	72	34	55	14	75	0,9	79		
22/10/2023	NON	OUI	15	96	105	87	32	91	22	74	1,6	84		
15/11/2023	NON	OUI	7	98	53	93	9	97	24	72	1,2	87		
12/12/2023	OUI	OUI	3	99	30	97	4	99	8	92	0,6	95		

## CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

<b>STEU N°19 : STEU de SALASC</b> Code Sandre de la station : 060934292001									
Caractéristiques générales									
Filière de traitement	Lagunage naturel + filtre à sable (infiltration)								
Date de mise en service	01/01/1994								
Commune d'implantation	Salasc								
Lieu-dit	/								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	330								
Nombre d'abonnés raccordés	228								
Nombre d'habitants raccordés	256								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	66								
Prescriptions de rejet									
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...								
	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		28/10/1992						
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :		Eau douce de surface						
	Nom du milieu récepteur :		Ruisseau de la Frille puis Salagou						
Polluant autorisé	Exigences épuratoires locales				Exigences épuratoires Arrêté du 25/07/2015				
	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	
DBO <sub>5</sub> (mg/l)	/	ou	/	/	35	ou	60	70	
DCO (mg/l)	/	ou	/	/	200	ou	60	400	
MES (mg/l)	/	ou	/	/	/	/	50	85	
Charges rejetées par l'ouvrage									
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté						
	Locale	Nationale	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		
			Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	
01/06/2022	/	OUI	/	/	/	/	/	/	Absence de rejet en sortie

## CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

<b>STEU N°19 : STEU de USCLAS D HERAULT</b> Code Sandre de la station : 060934315001									
Caractéristiques générales									
Filière de traitement		Lagunage naturel							
Date de mise en service		01/01/1993							
Commune d'implantation		Usclas d'Hérault							
Lieu-dit		/							
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		201							
Nombre d'abonnés raccordés		213							
Nombre d'habitants raccordés		428							
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		40							
Prescriptions de rejet									
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...							
		<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...			/				
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur :			Eau douce de surface				
		Nom du milieu récepteur :			Hérault				
Polluant autorisé	Exigences épuratoires locales				Exigences épuratoires Arrêté du 25/07/2015				
	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	
DBO5 (mg/l)	/	ou	/	/	35	ou	60	70	
DCO (mg/l)	/	ou	/	/	200	ou	60	400	
MES (mg/l)	/	ou	/	/	/	/	50	85	
Charges rejetées par l'ouvrage									
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté						
	Locale	Nationale	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		
			Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	
30/05/2022	/	OUI	/	/	/	/	/	/	Absence de rejet en sortie

# CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

<b>STEU N°20 : STEU de VALMASCLE</b> Code Sandre de la station : 060934323001									
Caractéristiques générales									
Filière de traitement	Filtres plantés								
Date de mise en service	01/12/2013								
Commune d'implantation	Valmascle								
Lieu-dit	/								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	18								
Nombre d'abonnés raccordés	6								
Nombre d'habitants raccordés	17								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	/								
Prescriptions de rejet									
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...		/						
	<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		/						
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :		Eau douce de surface						
	Nom du milieu récepteur :		La Boyne						
Polluant autorisé	Exigences épuratoires locales				Exigences épuratoires Arrêté du 25/07/2015				
	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	
DBO5 (mg/l)	/	ou	/	/	35	ou	60	70	
DCO (mg/l)	/	ou	/	/	200	ou	60	400	
MES (mg/l)	/	ou	/	/	/	/	50	85	
Charges rejetées par l'ouvrage									
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non) OUI		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté						
	Locale	Nationale	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		
			Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	
/	/	OUI	Pas de bilan demandé par la réglementation pour les STEU ≤200 EH						

1.10 QUANTITÉS DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION (D203.0)

1.10.1 Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 01 janvier et le 31 décembre 2023			
STEU	Exercice 2022 en tMS	Exercice 2023 en tMS	Remarques
<b>TOTAL REGIE</b>	<b>418,66</b>	<b>450,27</b>	
STEU ASPIRAN	62,26	0,00	<i>Curage lagunes en 2022</i>
STEU CANET	45,54	55,62	
STEU CEYRAS	9,04	7,88	
STEU CLERMONT	188,96	186,33	
STEU FONTES	6,36	3,90	
STEU LIAUSSON	33,54	0,00	<i>Curage lagunes en 2022</i>
STEU MOUREZE	0,00	82,74	<i>Curage lagunes en 2023</i>
STEU PAULHAN	72,96	61,17	
STEU SALASC	0,00	52,63	<i>Curage lagunes en 2023</i>
STEU ST FELIX	0,00	0,00	

1.10.2 Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 01 janvier et le 31 décembre			
STEU	Exercice 2022 en tMS	Exercice 2023 en tMS	Remarques
<b>TOTAL REGIE</b>	<b>231,84</b>	<b>372,15</b>	
STEU CEYRAS	10,30	8,99	
STEU CLERMONT	198,15	173,54	
STEU FONTES	6,36	3,90	
STEU LIAUSSON	0,00	30,19	<i>Evacuation boues stockées suite à curage en 2022 des lagunes</i>
STEU MOUREZE	0,00	113,53	<i>Evacuation boues stockées suite à curage en 2023 des lagunes</i>
STEU PAULHAN	17,03	41,99	
STEU SALASC	0,00	62,70	<i>Evacuation boues stockées suite à curage en 2023 des lagunes</i>
STEU ST FELIX	0,00	166,30	<i>Evacuation boues stockées suite à curage en 2021 des lagunes</i>

## 2 TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

### 2.1 MODALITÉS DE TARIFICATION



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Frais d'accès au service :	0 €	0 €
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) <sup>(1)</sup>	3000 €	3000 €
Participation aux frais de branchement	Prix réel (sur devis) majoré de 10%	1400 € HT

<sup>(1)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Part de la collectivité							
Tarifs		Au 01/01/2023			Au 01/01/2024		
		Mini	Moyen	Maxi	Mini	Moyen	Maxi
Part fixe (€HT/an)	Abonnement	51,30 €	51,30 €	51,30 €	51,30 €	51,30 €	51,30 €
	Prix au m3 de 0 à 40m3	1,080 €	1,080 €	1,080 €	1,08 €	1,08 €	1,08 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Prix au m3 de 40 à 120 m3	1,350 €	1,350 €	1,350 €	1,35 €	1,35 €	1,35 €
	Prix au m3 au-delà de 120 m3	2,110 €	2,110 €	2,110 €	2,11 €	2,11 €	2,11 €
Taxes et redevances							
Taxes	Taux de TVA	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,160 €	0,160 €	0,160 €	0,000 €	0,000 €	0,000 €

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 12/04/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 18/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du 11/04/2023 – Approbation de la participation des abonnés au financement des nouveaux branchements neufs.

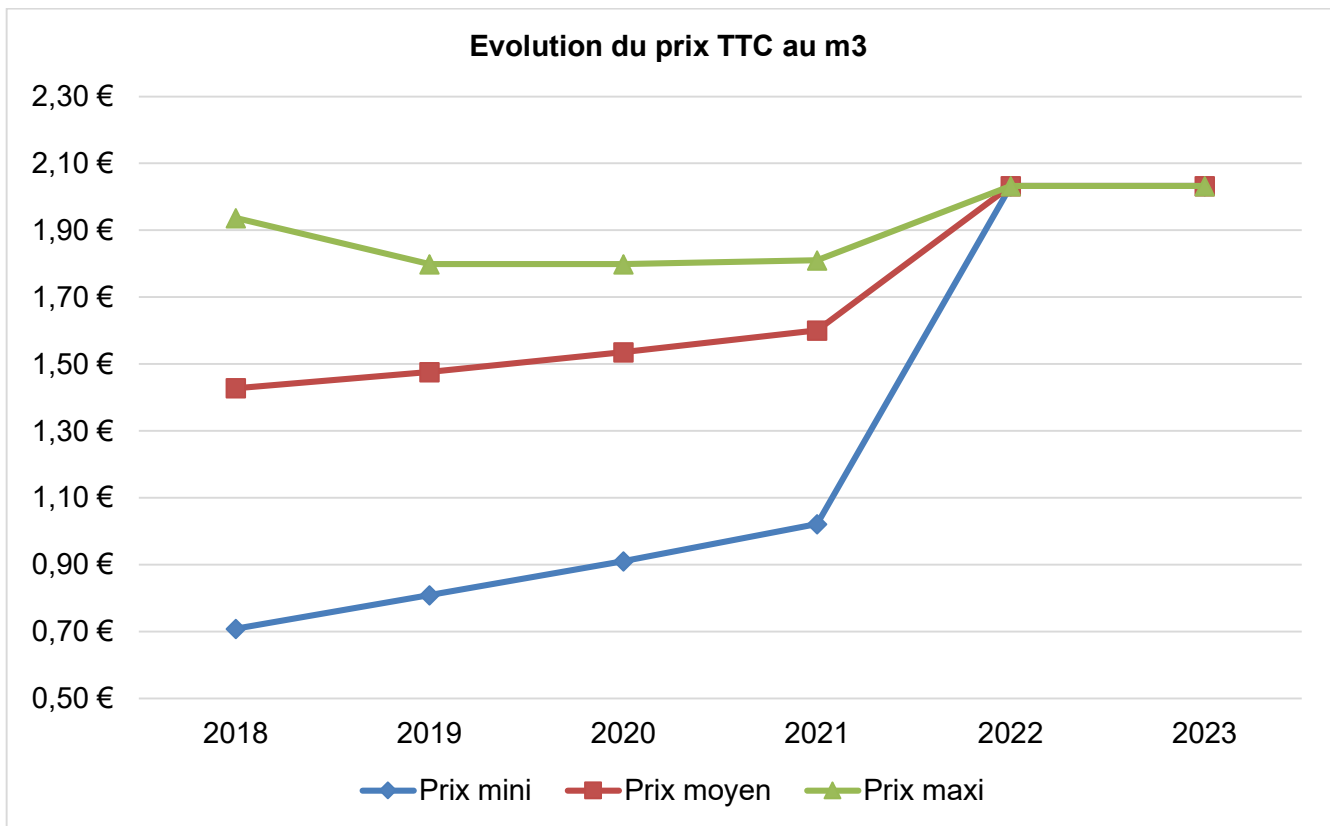
## 2.2 FACTURE D'ASSAINISSEMENT TYPE (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2023 en €			Au 01/01/2024 en €			Variation en %		
	Mini	Moyen	Maxi	Mini	Moyen	Maxi	Mini	Moyen	Maxi
<b>Part de la collectivité</b>									
Part fixe annuelle	51,30 €	51,30 €	51,30 €	51,30 €	51,30 €	51,30 €	0,00%	0,00%	0,00%
Part proportionnelle	151,20 €	151,20 €	151,20 €	151,20 €	151,20 €	151,20 €	0,00%	0,00%	0,00%
Montant HT de la facture de 120m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	202,50 €	202,50 €	202,50 €	202,50 €	202,50 €	202,50 €	0,00%	0,00%	0,00%
<b>Taxes et redevances</b>									
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20 €	19,20 €	19,20 €	19,20 €	19,20 €	19,20 €	0,00%	0,00%	0,00%
TVA	22,17 €	22,17 €	22,17 €	22,17 €	22,17 €	22,17 €	0,00%	0,00%	0,00%
Montant des taxes et redevances pour 120m <sup>3</sup>	41,37 €	41,37 €	41,37 €	41,37 €	41,37 €	41,37 €	0,00%	0,00%	0,00%
<b>Total</b>	<b>243,87 €</b>	<b>243,87 €</b>	<b>243,87 €</b>	<b>243,87 €</b>	<b>243,87 €</b>	<b>243,87 €</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,03 €</b>	<b>2,03 €</b>	<b>2,03 €</b>	<b>2,03 €</b>	<b>2,03 €</b>	<b>2,03 €</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>

**ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.**



## TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix TTC en €/m <sup>3</sup>		
	au 01/01/2023	au 01/01/2024	Variation en %
<b>REGIE (Moyenne)</b>	<b>2,03 €</b>	<b>2,03 €</b>	<b>0,00%</b>
Aspiran	2,03 €	2,03 €	0,00%
Brignac	2,03 €	2,03 €	0,00%
Cabrières	2,03 €	2,03 €	0,00%
Canet	2,03 €	2,03 €	0,00%
Ceyras	2,03 €	2,03 €	0,00%
Clermont l'Hérault	2,03 €	2,03 €	0,00%
Fontes	2,03 €	2,03 €	0,00%
Lacoste	2,03 €	2,03 €	0,00%
Liausson	2,03 €	2,03 €	0,00%
Lieuran	2,03 €	2,03 €	0,00%
Merifons	2,03 €	2,03 €	0,00%
Moureze	2,03 €	2,03 €	0,00%
Octon	2,03 €	2,03 €	0,00%
Paulhan	2,03 €	2,03 €	0,00%
Saint Felix de Lodez	2,03 €	2,03 €	0,00%
Salasc	2,03 €	2,03 €	0,00%
Usclas d'Hérault	2,03 €	2,03 €	0,00%
Valmascle	2,03 €	2,03 €	0,00%

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

- Harmonisation des prix de l'eau avec l'instauration d'un tarif unique sur l'ensemble des communes de la régie d'eau et d'assainissement prenant en compte les investissements prévus au PPI 2022-2030.

2.3 RECETTES



Recettes de la collectivité :

REGIE			
Type de recettes	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Redevance d'assainissement collectif	1 518 441,19 €	2 798 321,58 €	84,29%
Redevance modernisation des réseaux	139 010,14 €	192 615,93 €	38,56%
Recette de raccordement (PFAC)	190 200,00 €	293 100,00 €	54,10%
Prime de l'Agence de l'Eau (prime d'épuration)	49 855,15 €	0,00 €	-100,00%
Travaux	65 213,61 €	84 126,86 €	29,00%
Autres recettes	0,00 €	8 642,35 €	
<b>Total des recettes</b>	<b>1 962 720,09 €</b>	<b>3 376 806,72 €</b>	<b>72,05%</b>

## 3 INDICATEURS DE PERFORMANCE

### 3.1 TAUX DE DESSERTE PAR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 99,44 % des abonnés potentiels (99,51% pour 2022).

### 3.2 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

## INDICATEURS DE PERFORMANCE

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	OUI	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	OUI	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	OUI	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		OUI	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	100%	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup>	0 %	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	OUI	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	OUI	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	NON	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	NON	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	NON	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	OUI	10
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	<b>-</b>	<b>75</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 76 pour l'exercice 2023 (75 pour 2022).

**3.3 CONFORMITE DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS (P203.3)**

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2022).

REGIE			
STEU	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2023	Conformité exercice 2022 0 ou 100%	Conformité exercice 2023 0 ou 100%
<b>TOTAL REGIE</b>	<b>2267</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
Aspiran	90	100 %	100 %
Brignac	34	100 %	100 %
Cabrières	15	100 %	100 %
Canet	246	100 %	100 %
Ceyras	70	100 %	100 %
Clermont-l'Hérault	1238	100 %	100 %
Clermont-l'Hérault Salagou	4	100 %	100 %
Fontès	56	100 %	100 %
Lacoste Village	6	100 %	100 %
Lacoste Mas Audran	9	100 %	100 %
Liausson Village	25	100 %	100 %
Liausson Grange Montagne	3	100 %	100 %
Lieuran-Cabrières	22	100 %	100 %
Mérifons	2	100 %	100 %
Mourèze	12	100 %	100 %
Octon	22	100 %	100 %
Paulhan	224	100 %	100 %
Saint Felix de Lodez	117	100 %	100 %
Salasc	12	100 %	100 %
Usclas d'Hérault	16	100 %	100 %
Valmascle	1	100 %	100 %

**3.4 CONFORMITÉ DES EQUIPEMENTS DES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USEES (P204.3)**

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

STEU	Charge brute de pollution reçu par la station de traitement en kg DBO5/j pour l'exercice 2023	Conformité exercice 2022 0 ou 100%	Conformité exercice 2023 0 ou 100%
<b>REGIE</b>	<b>2267</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
Aspiran	90	100 %	100 %
Brignac	34	100 %	100 %
Cabrières	15	100 %	100 %
Canet	246	100 %	100 %
Ceyras	70	100 %	100 %
Clermont-l'Hérault	1238	100 %	100 %
Clermont-l'Hérault Salagou	4	100 %	100 %
Fontès	56	100 %	100 %
Lacoste Village	6	100 %	100 %
Lacoste Mas Audran	9	100 %	100 %
Liausson Village	25	100 %	100 %
Liausson Grange Montagne	3	100 %	100 %
Lieuran-Cabrières	22	100 %	100 %
Mérifons	2	100 %	100 %
Mourèze	12	100 %	100 %
Octon	22	100 %	100 %
Paulhan	224	100 %	100 %
Saint Felix de Lodez	117	100 %	100 %
Salasc	12	100 %	100 %
Usclas d'Hérault	16	100 %	100 %
Valmascle	1	100 %	100 %

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages dépurations des STEU est de 92% (contre 88% en 2022).

**3.5 CONFORMITÉ DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ÉPURATION (P205.3)**

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

STEU	Charge brute de pollution reçu par la station de traitement en kg DBO5/j pour l'exercice 2023	Conformité exercice 2022 0 ou 100%	Conformité exercice 2023 0 ou 100%
<b>REGIE</b>	<b>2267</b>	<b>86 %</b>	<b>86 %</b>
Aspiran	90	100 %	100 %
Brignac	34	100 %	100 %
Cabrières	15	0 %	0 %
Canet	246	100 %	100 %
Ceyras	70	100 %	100 %
Clermont-l'Hérault	1238	100 %	100 %
Clermont-l'Hérault Salagou	4	100 %	100 %
Fontès	56	100 %	0 %
Lacoste Village	6	100 %	100 %
Lacoste Mas Audran	9	100 %	100 %
Liausson Village	25	100 %	100 %
Liausson Grange Montagne	3	100 %	100 %
Lieuran-Cabrières	22	0 %	100 %
Mérifons	2	100 %	100 %
Mourèze	12	0 %	100 %
Octon	22	100 %	100 %
Paulhan	224	100 %	0 %
Saint Felix de Lodez	117	100 %	100 %
Salasc	12	100 %	100 %
Usclas d'Hérault	16	100 %	100 %
Valmascle	1	100 %	100 %

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages dépurations des STEU est de 92% (contre 88% en 2022).

### 3.6 TAUX DE BOUES ÉVACUÉES SELON LES FILIÈRES CONFORMES À LA RÉGLEMENTATION (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

REGIE		Boues évacuées en tonne de matières sèches ( tMS)								
Filières mis en œuvre	Conformité filière	STEU CEYRAS	STEU CLERMON	STEU FONTES	STEU LIAUSSO	STEU MOUREZ	STEU PAULHA	STEU SALASC	STEU ST FELIX	TOTAL REGIE
<b>Toutes filières</b>	<b>Conf</b>	<b>8,99</b>	<b>173,54</b>	<b>3,90</b>	<b>30,19</b>	<b>113,53</b>	<b>41,99</b>	<b>62,70</b>	<b>166,30</b>	<b>601,15</b>
Valorisation agricole	Conf	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	166,30	<b>166,30</b>
	Non conf	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>
Compostag	Conf	8,99	173,54	3,90	30,19	113,53	41,99	62,70	0,00	<b>434,85</b>
	Non conf	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>
Incinération	Conf	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>
	Non conf	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>
Evacuation vers une STEU	Conf	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>
	Non conf	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>
Autre	Conf	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>
	Non conf	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de 100% (100% en 2022).

## 4.1. MONTANTS FINANCIERS



REGIE			
Type de montants financiers	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	2 192 761,27 €	5 282 296,74 €	140,90%
Montant des subventions	1 259 228,81 €	1 292 974,01 €	2,68%

## 4.2. ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE



L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

REGIE				
Etat de la dette		Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Encours de la dette au 31 décembre de l'année (montant restant dû)		5 145 365,77 €	9 945 711,39 €	93,29%
Montant des subventions	En capital	248 002,61 €	251 195,96 €	1,29%
	En intérêt	119 214,29 €	121 562,41 €	1,97%

## 4.3. AMORTISSEMENTS

Pour l'exercice 2023, la dotation aux amortissements a été de 418 476 € (533 333 € en 2022).

#### 4.4. PRÉSENTATION DES PROJETS À L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PRÉVISIONNELS DES TRAVAUX

Sans objet



#### 4.5. PRÉSENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTÉS PAR L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Sans objet



## 5. ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

### 5.1 ABANDONS DE CRÉANCE OU VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).
- 

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2023 (0 €/m<sup>3</sup> en 2022).

### 5.2. OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE (CF. L 1115-1-1 DU CGCT)



Sans objet

## 6. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS

<b>TOTAL REGIE</b>			
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		<b>Exercice 2022</b>	<b>Exercice 2023</b>
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatif	15 807	25 584
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissement industriels au réseau de collecte des eaux usées	2	6
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	33,69	601,15
D204.0	Prix TTC su service au m3 pour 120 m3 (€/m3)	2,03 €	2,03 €
<b>Indicateurs de performance</b>		<b>Exercice 2022</b>	<b>Exercice 2023</b>
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99,51%	99,44%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (points)	75	76
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 02 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 02 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 02 mai 2006	86%	86%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité (€/m3)	0 €	0 €



Communauté de communes du  
**CLERMONTAIS**

**INTERC'EAU - RÉGIE EAU & ASSAINISSEMENT**

4, rue du Maréchal Ferrand - ZAC de la Barthe - 34230 Paulhan  
0 805 295 715 - [eau.assainissement@cc-clermontais.fr](mailto:eau.assainissement@cc-clermontais.fr)

 [CommunauteCommunesClermontais](https://www.facebook.com/CommunauteCommunesClermontais) - [www.cc-clermontais.fr](http://www.cc-clermontais.fr)